REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 19 octobre 2021

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

Face à la grippe, protégez-vous et protégez vos proches!

Cette année, la vague de grippe se déroule en même temps que l'épidémie de COVID-19. Ne prenez pas de risques inutiles avec votre santé ni avec celle de vos proches. Faites-vous vacciner contre la grippe!

La grippe n'est pas sans risque. Dans de nombreux cas, elle provoque des complications nécessitant une hospitalisation et entraîne des centaines de décès, en majorité chez les personnes de 65 ans ou plus. Le vaccin est sûr et permet de réduire le nombre de rendez-vous médicaux, d'hospitalisations et de décès liés à la grippe.

La vaccination vous est fortement recommandée si vous avez 65 ans ou plus, si vous êtes enceinte, si vous présentez une maladie chronique, si, dans votre famille ou activité professionnelle, vous êtes en contact régulier avec une personne à risque ou des enfants en bas âge. Mais toutes les personnes qui le souhaitent peuvent se faire vacciner pour éviter les désagréments provoqués par la grippe.

Vaccinez-vous rapidement car le vaccin met deux semaines pour être efficace. Dans le canton de Genève, vous pouvez vous adresser:

- A votre médecin traitant, sur rendez-vous;
- Au Service de médecine de premier recours des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00, sans rendez-vous;
- A une pharmacie autorisée à vacciner si vous avez plus de 16 ans et que vous ne présentez pas de facteurs de risques;
- Le 5 novembre, auprès des nombreux cabinets médicaux participant à la journée nationale de vaccination contre la grippe, sans rendez-vous et à un prix indicatif de 30 francs à payer comptant.

Si vous présentez des risques accrus de complications, la vaccination est remboursée par la caisse maladie, sous réserve du montant de la franchise.

Si vous n'êtes pas encore vacciné contre le COVID-19, il n'y a pas de délai à respecter entre l'injection du vaccin contre le COVID-19 et celui contre la grippe.

Nous rappelons que les gestes barrières sont très efficaces pour vous protéger contre la grippe et les autres virus hivernaux, en particulier la distance, l'hygiène des mains, tousser dans le creux du coude, utiliser des mouchoirs en papier et le port du masque dans les lieux clos. En effet, grâce aux mesures de protection contre le COVID-19, la vague de grippe a été absente en Suisse, en Europe et dans le monde durant l'hiver 2020-2021. Il n'y a eu que

quelques cas isolés en Suisse. Toutefois, cela ne signifie pas que la maladie a disparu et cet hiver, la grippe peut faire son retour.

Que vous soyez vacciné-e contre la grippe ou le COVID-19, ou non, en cas de symptômes, observez les mesures préconisées par l'OFSP et faites-vous tester contre le COVID-19 dans un des nombreux lieux de test du canton. Les tests restent gratuits en cas de symptômes.

Pour tout complément d'information:

- *Dr Aglaé Tardin, médecin cantonale, service du médecin cantonal, direction générale de la santé, DSPS, T. 022 546 50 04.*

Sur Internet:

- *GE me protège de la grippe*
- *Protéger de la grippe (OFSP)*